

**PUBLICATION
D'INFORMATIONS EN
MATIERE DE DURABILITE**

FONDS ABENEX VI

Article 8 SFDR

Juin 2025



1. Résumé

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans le secteur de la santé et du bien-être, de la sécurité et dans l'optimisation des ressources. La politique d'investissement du Fonds intègre des critères financiers, et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance (ESG) et des parties prenantes externes.

Les investissements réalisés par le Fonds Abenex VI sont généralement assortis de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. La stratégie d'investissement du Fonds intègre également plusieurs autres éléments ESG : le respect d'une politique d'exclusion de secteurs, contraires à notre vision de l'investissement responsable, une check-list ESG à remplir préalablement à chaque investissement composée de plus de 20 questions sur les thématiques ESG, et une due diligence ESG à mener avant l'investissement, accompagnée de la réalisation d'un bilan carbone, (scope 1, 2 et 3), et l'engagement de l'équipe de Management, d'une gestion responsables des ressources et des talents, avec la mise en place d'une gouvernance éthique et responsable.

La mission d'Abenex est de faire franchir un cap majeur à des projets vertueux pour la société par notre approche d'investisseur engagé et opérationnel.

Les équipes d'investissement et l'équipe Sustainability, composée de la Directrice Sustainability et de la Chargée d'affaires Sustainability, entretiennent également un dialogue régulier avec les participations, permettant à la société de gestion de collecter les données ESG qui sont demandées par nos investisseurs et qui nous permettent de mesurer les progrès réalisés sur la dimension ESG ; et d'accompagner les participations pour répondre à leurs besoins. Un audit ESG est également réalisé chaque année pour toutes les participations, outil de suivi de la feuille de route ESG.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (E/S), mais n'a pas pour objectif formalisé l'investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

2. Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif formalisé l'investissement durable.

3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans les secteurs de la santé et du bien-être, de la sécurité et des services à valeur ajoutée.

La politique d'investissement du Fonds intègre des critères financiers, et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance et des parties prenantes externes. Pour en savoir plus, vous pouvez naviguer sur [notre Charte ESG](#).

4. Stratégie d'investissement

Les investissements réalisés par le Fonds Abenex VI sont généralement assortis de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires permettant de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance. La stratégie d'investissement du Fonds intègre également plusieurs autres éléments à caractère ESG : (i) le respect de la politique d'exclusion sectorielle du Fonds et de la Société de Gestion accompagné d'une concentration de notre intervention vers des projets utiles ; (ii) une check-list ESG préalable à toute décision d'investissement, composée de 20 questions sur les thématiques ESG ; (iii) une due diligence ESG à mener au préalable de l'investissement ; (iv) un bilan carbone scope 1, 2 et 3 à réaliser ; (v) un plan d'actions ESG pour répondre aux enjeux identifiés lors des due diligence ; et (vi) l'engagement de l'équipe dirigeante pour une gestion responsable des ressources et des talents, avec la mise en place d'une gouvernance éthique et responsable.

Les équipes d'investissement ainsi que l'équipe Sustainability évaluent les pratiques de bonne gouvernance de ses investissements grâce à la due diligence ESG qui se compose (i) d'un entretien avec le management si le processus d'investissement le permet, (ii) des questions ESG spécifiques sur le secteur et la maturité de l'entreprise la matière, et (iii) l'analyse de KPIs spécifiques à l'entreprise.

5. Proportion d'investissements



Le Fonds investit directement dans les entreprises non cotées qui répond aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. La proportion des investissements considérant les caractéristiques ESG est de 98%. En effet, il faut inclure 2% de trésorerie et de liquidités présents dans les Fonds.

6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Chaque société du portefeuille fera l'objet d'un suivi annuel concernant :

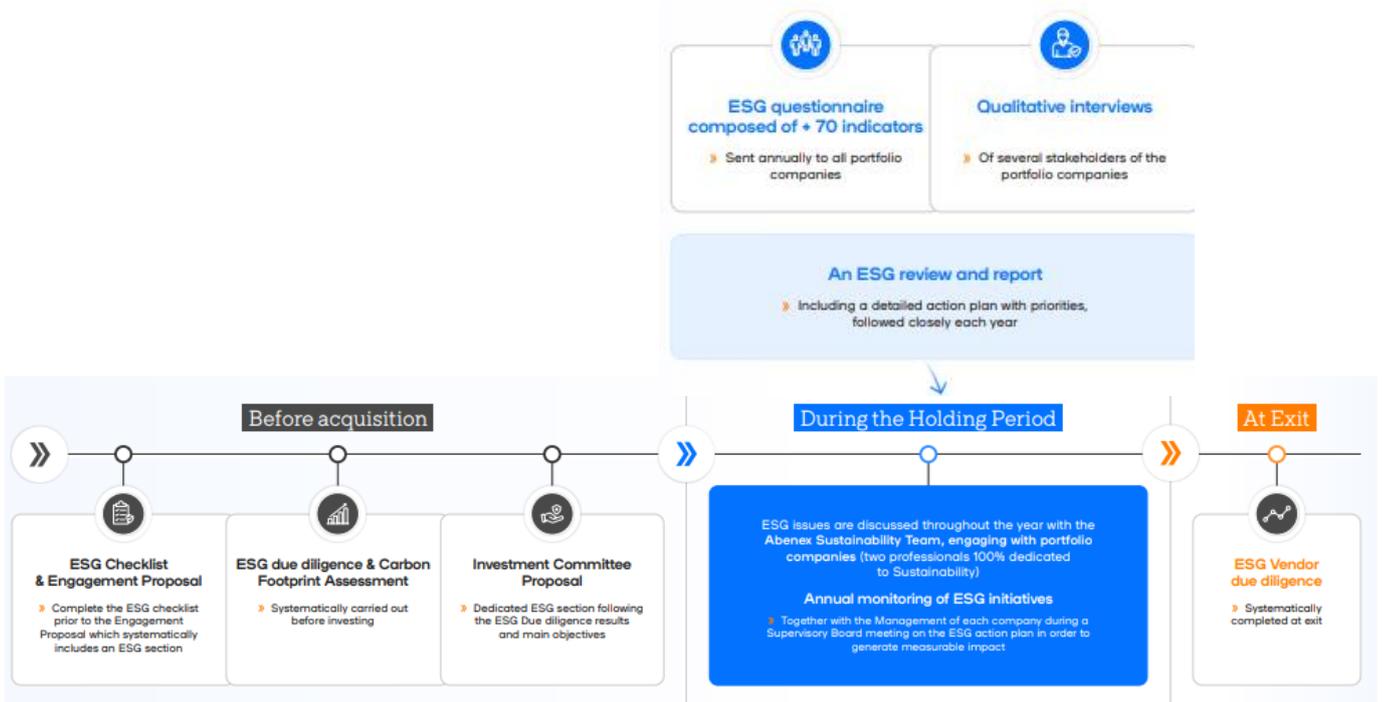
- (i) ses avancées et progrès sur les trois piliers de l'ESG, notamment sur la gestion responsable des ressources, des talents (monitoring des accidents du travail, du taux d'absentéisme), et d'une gouvernance éthique et responsable ;
- (ii) l'évolution des données extra-financières (taux de turnover, membres indépendants au Comité Stratégique ou équivalent de chaque participation, réalisation d'une empreinte carbone, mise en place d'une stratégie RSE, etc.)

Pour cela, nous collectons via Reporting 21, chaque année les questionnaires ESG de l'ensemble des sociétés du portefeuille. Ce questionnaire est composé de plus de 70 questions. Les données sont ensuite analysées en interne par l'équipe d'investissement et l'équipe Sustainability, afin de s'assurer de leur cohérence. Des entretiens individuels sont organisés si nous avons besoin de contexte et d'informations complémentaires pour comprendre les données et variations.

Méthodes

La mesure des caractéristiques sociales ou environnementales promues par le Fonds se base sur (i) un questionnaire ESG annuel, composé de plus de 70 indicateurs et (ii) les revues annuelles conduites par un prestataire externe (historiquement PwC) et l'équipe Abenex (équipes d'investissement et équipe Sustainability) sur la base d'entretiens effectués avec le management des participations, et (iii) les entretiens avec l'équipe Sustainability sur des besoins spécifiques (B Corp, société à mission, SBTi, etc.). A la suite du questionnaire et des entretiens, un rapport ESG annuel est rédigé, validé par le management de la participation, et approuvé par Abenex. Un plan d'actions ESG est ensuite présenté lors des conseils d'administration ou de surveillance des participations, et suivi annuellement.

L'équipe d'investissement en charge de chaque participation, se voit attribuer un coordinateur ESG Abenex qui s'assure de l'évolution positive du plan d'actions ESG et de ses échéances. Ci-dessous, le process de notre suivi ESG annuel.



7. Sources et traitement des données

Le Fonds utilise une combinaison de sources de données :

- Données internes provenant directement des participations notamment recueillies par le biais de questions posées au cours du processus de due diligence et du suivi pendant la

période de détention, et des politiques et documentations propres à chaque participation (notamment rapport RSE, politique RH, code de conduite, charte éthique, etc.)

- Des évaluations spécifiques selon les besoins identifiés, réalisées par des tiers ;
- Des questionnaires ESG annuels transmis aux participations ;
- Des entretiens réalisés par l'équipe Sustainability et par l'équipe d'investissement avec les dirigeants et/ou les personnes en charge de l'ESG dans les participations.

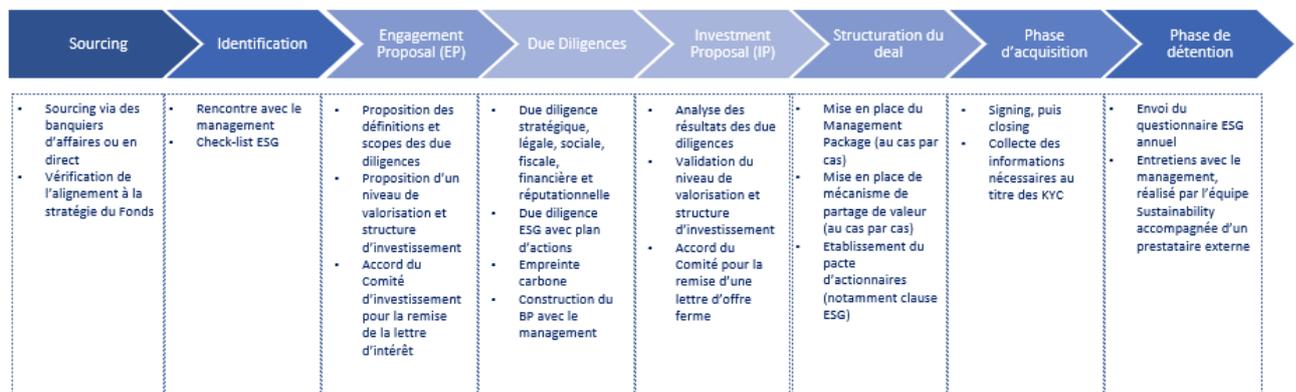
8. Limites aux méthodes et aux données

Il existe des limites quant à la disponibilité et la qualité des données. Cependant, nous nous basons sur le questionnaire ESG rempli annuellement par les participations ainsi que sur les entretiens qualitatifs effectués par l'équipe Sustainability, assistée par un cabinet d'experts. De plus, les équipes d'investissement entretiennent un dialogue régulier avec les participations, permettant de collecter directement les informations requises.

Comme énoncé plus haut, les données sont analysées en interne par l'équipe d'investissement et l'équipe Sustainability, afin de s'assurer de leur cohérence. Des entretiens individuels sont organisés si nous avons besoin de contexte et d'informations complémentaires pour comprendre les données.

9. Diligence raisonnable

Le graphique ci-dessous illustre le processus de diligence raisonnable appliqué à toute cible d'investissement du Fonds.



10. Politique d'engagement

Afin de surveiller l'évolution des critères ESG du Fonds, les équipes de la société de gestion s'appuient sur différents points de sa politique d'engagement :

- Des missions d'audit spécifiques avec un prestataire externe sont réalisées au cas par cas pour vérifier la réputation de la société ciblée et de ses dirigeants. Différents points de références dans l'écosystème des sociétés permettent une meilleure compréhension de la cible.

- Les équipes d'investissement et l'équipe Sustainability entretiennent une relation de transparence et de confiance avec les équipes de management des participations. Cette relation suppose nécessairement une compréhension des principaux risques et opportunités ESG spécifiques à la participation, et des indicateurs clés de performance liés à ces enjeux. Abenex construit des projets créateurs de valeur avec les équipes de direction, en définissant notamment une trajectoire alignée avec un plan d'actions ESG, en portant une attention particulière sur la gestion responsable des ressources et des talents, mais aussi sur l'inclusion et la diversité au sein des équipes, et sur une gouvernance éthique et responsable.
- Les participations sont accompagnées par l'équipe opérationnelle, qui travaille à la demande des équipes de Management, en proposant un service sur-mesure, adapté aux besoins spécifiques des participations. Son expertise est à leur disposition pour les aider à mettre en place les chantiers créateurs de valeur pour l'entreprise, aux côtés de l'équipe Investissement sur des thématiques de stratégie (croissance externe, performance commerciale, go-to market, pricing, etc.) et des thématiques verticales (organisation, recrutement, gestion des talents, systèmes d'informations, digitalisation et ESG). L'équipe opérationnelle illustre la vision de l'investissement de la société de gestion : être un partenaire actif auprès des équipes de direction pour accélérer la croissance de leur entreprise.

10. Indice de référence désigné

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, car les Fonds de private equity ne possède pas d'indice de référence.